COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

Le trente et un mars deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents:

Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI;

MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert BERENGER

Monsieur le Maire ouvre la séance sur le premier conseil du mandat après l'élection du Maire et des Adjoints.

Il évoque les dégradations qui se sont produites le week end précédent : vitres de la poste cassée, panneau d'entrée et de sortie de St Etienne de Crossey disparus.

Il rappelle que Monsieur Doyard, qui a une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet du bâtiment «vestiaires camping, salle foot, maison du gardien du gymnase », sera présent le 4 avril pour présenter aux élus le programme technique détaillé.

La Commission des carrières de la DRIRE se réunira le 28 avril à 16 h 30.

29/2008

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6 et suivants ;

Le conseil municipal doit élire 2 délégués pour représenter la commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ainsi que 2 suppléants, ces derniers n'étant pas rattachés nominativement aux délégués titulaires.

Après avoir voté, les délégués suivants ont été élus :

Titulaires:

- Monsieur GAUJOUR Jean François
- Monsieur PERRIN Armand

Suppléants

- Monsieur TROUILLOUD Roger
- Madame MONTEREMAL Marie Blanche

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU VOIRONNAIS

Monsieur Le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire d'élire au sein du Conseil municipal des délégués aux différents organismes dont fait partie la commune. Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants doivent être désignés pour participer au Syndicat intercommunal Scolaire du Voironnais (SISV).

Après avoir voté:

sont nommés

délégués titulaires : délégués suppléants :

Madame MARRANT Myriam
Monsieur TROUILLOUD Roger

Madame PEYLIN Ghislaine Monsieur PERRIN Armand

31/2008

FISCALISATION OU NON DES PARTICIPATIONS VERSEES AU SISV

Le Syndicat Intercommunal Scolaire du pays Voironnais a fait le choix en 2005 de fiscaliser les contributions versées par ses membres.

Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2008, il appartient donc à la commune de délibérer pour accepter ou non la fiscalisation de sa participation.

Ce délibéré doit intervenir dans les 40 jours qui suivent la décision du syndicat soit à compter du 11 février 2008.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer dès aujourd'hui sur le choix de la participation ou de la fiscalisation.

La participation étant directement prise en charge par le budget communal, tandis que pour la fiscalisation un taux additionnel figurerait sur les avis d'imposition des 3 taxes ménages.

La participation 2008 s'élève à 43 600€

Après discussion et délibération,

Le conseil municipal par 19 voix pour fait le choix de la participation qui sera donc inscrite à l'article 6554 Contributions aux organismes de regroupement du Budget Primitif 2008.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le 8 avril au cours duquel le budget sera voté

Monsieur le Maire clôt la séance à 9 h 00